



Cette formation professionnalisante s'adresse à tous les administrateurs de mutuelles. Conçue spécifiquement pour répondre aux besoins et attentes des administrateurs des mutuelles et des unions mutualistes relevant du Code de la mutualité, animée par des intervenants qui, tous, occupent ou ont occupé des responsabilités importantes dans ces organismes, la formation dispensée par l'ESA vise à permettre à chaque participant, à son issue, de :

- ▶ Appréhender les dimensions réglementaires du fonctionnement d'un conseil d'administration et les exigences d'une "bonne gouvernance" en mesurant son rôle et ses responsabilités ;
- ▶ Comprendre les évolutions économiques, réglementaires, technologiques et sociétales susceptibles d'impacter les activités assurantielles et autres exercées par la mutuelle ou par l'union ainsi que son modèle de développement ;
- ▶ Maîtriser les processus d'analyse, de prise de décision, de pilotage et de surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques ;
- ▶ Identifier les points clés qui nécessitent sa vigilance dans l'exercice de sa mission et, en particulier, dans l'analyse des résultats et l'arrêté des comptes.

“ Les membres du conseil d'administration des mutuelles et unions [...] disposent de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience requises. Pour apprécier la compétence des intéressés, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution tient compte de leur formation et de leur expérience. ”
 (ART. L. 114-21 DU CODE DE LA MUTUALITÉ).

PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse principalement aux administrateurs des mutuelles et des unions mutualistes relevant du Code de la Mutualité.

DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est organisée en quatre modules, à la fois complémentaires et indépendants, d'une durée de 2 jours chacun, et constituant, globalement, un cursus de formation permettant la délivrance d'un "Certificat d'administrateur d'organisme mutualiste".

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 ► Les rôles, missions et responsabilités d'un administrateur mutualiste

Évolution récente et enjeux du monde mutualiste • Solvabilité 2 ou la gestion par les risques • La législation Solvabilité 2 et ses caractéristiques • La structure organisationnelle et opérationnelle • La "gouvernance de tête": *Le conseil d'administration, la direction effective, les exigences de la "bonne gouvernance"* • Les fonctions clés: *leur domaine, leur positionnement et leurs conditions d'exercice, le principe de proportionnalité, les relations avec le conseil d'administration* • Les politiques écrites et autres exigences de traçabilité • La continuité d'activité • Les commissaires aux comptes: désignation et relations • La supervision par l'ACPR.

MODULE 2 ► Les activités assurantielles et les autres activités d'une mutuelle ou d'une union

• 1^{re} PARTIE Le marché de l'assurance

Données économiques et évolutions • Le cadre réglementaire • L'assurance de personnes • L'assurance des biens et des responsabilités • L'épargne et la retraite • La place des mutuelles dans la protection sociale complémentaire • Les valeurs mutualistes.

• 2^e PARTIE Les outils juridiques

Le contrat d'assurance, l'adhésion individuelle et le contrat collectif • Coassurance, réassurance et substitution • Organismes d'assurance et de réassurance, le courtage et l'intermédiation • Désignation, recommandation et référencement • L'assurance participative.

• 3^e PARTIE Les caractéristiques techniques et financières de l'assurance

Le cycle économique inversé de l'assurance • Principes de la tarification, de la souscription et du calcul des provisions techniques • La mesure de l'équilibre technique d'une offre d'assurance (ratios techniques dont ratios combinés) • Notions sur la gestion actif-passif.

• 4^e PARTIE Offre, distribution et acteurs de l'Assurance

L'offre et sa segmentation • L'élaboration d'une offre • L'utilité sociale des produits • La distribution • L'information et la publicité • Le devoir de conseil et la protection de la clientèle • Les acteurs: les différentes "familles" de l'assurance de personne • La recomposition du "paysage de l'assurance": partenariats, rapprochements, fusions • Les groupes prudentiels et autres groupes.

MODULE 3 ► Le pilotage stratégique et économique d'une mutuelle et d'une union

• 1^{re} PARTIE L'exercice du pilotage stratégique

Élaboration et validation de la stratégie et du plan stratégique • Détermination et prise en compte de l'appétence aux risques dans l'élaboration de la stratégie • Déclinatoire financière et budgétaire de la stratégie • Le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie.

• 2^e PARTIE L'exercice du pilotage budgétaire

Le processus budgétaire • L'adoption et le suivi de l'exécution du budget annuel • La collaboration avec les commissaires aux comptes.

• 3^e PARTIE Quelques points de vigilance

Le suivi du portefeuille des projets • Typologie des placements dont placements "RSE" • Détermination et suivi de l'allocation stratégique des placements • Prise de décision sur les évolutions des cotisations et des prestations • Tableaux de bord et indicateurs de suivi • Examen des états financiers et des états réglementaires;

MODULE 4 ► La maîtrise des risques dans une mutuelle et dans une union

• 1^{re} PARTIE Solvabilité 2, un dispositif centré sur la maîtrise des risques

L'exigence d'identification, d'évaluation et de maîtrise des interactions entre les risques • La solvabilité sous Solvabilité 2: *Capital de solvabilité requis: SCR et MCR, appétence aux risques, tolérance aux risques et limites opérationnelles aux risques, auto-évaluation des risques et de la solvabilité: l'ORSA.*

• 2^e PARTIE Composantes et acteurs de la maîtrise des risques

Système de gouvernance, système de gestion des risques, système de contrôle interne, dispositif de vérification de la conformité • Les quatre fonctions clés: *la fonction d'audit interne, la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de vérification de la conformité* • Les exigences de traçabilité • Le reporting réglementaire.

• 3^e PARTIE Quelques points de vigilance sur la maîtrise des risques

La cartographie des risques • Les risques liés à la sous-traitance • Les plans d'urgence en vue d'assurer la continuité d'activité • Les enjeux et les exigences de la qualité des données • La protection des données personnelles • La LCB-FT • La protection de la clientèle.

À l'issue de ce cursus, l'apprenant se verra remettre le « **Certificat d'administrateur d'organisme mutualiste** ».

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts de leur domaine, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme. Il est possible de se connecter pour prendre contact en cas d'explications supplémentaires nécessaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque mutuelle ou union pourra, selon ses besoins et ses priorités, opter pour un ou plusieurs modules ou retenir la totalité du cursus sans être tenue de respecter l'ordre de présentation figurant ci-dessus. Par contre, en cas d'option pour le cursus complet, celui-ci devra être impérativement dispensé dans la limite de deux années civiles.

Chaque module sera préparé par l'intervenant en concertation avec le ou les interlocuteurs désignés par la mutuelle ou l'union et pourra intégrer des éléments propres à l'organisation, au fonctionnement et aux activités de la mutuelle ou de l'union.

À l'issue de chaque module, les participants pourront, dans le mois qui suivra, adresser à l'intervenant leurs questions ou demandes de précisions complémentaires.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Pour une personne dépendant de la branche Assurance, il est possible de se faire financer en passant par son CPF.

Les cours ont lieu à l'ESA
39 rue de Moscou - 75008 Paris
(Métro Rome, ligne 2)